



NAINVILLE LES ROCHES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se réuniront le :

Mardi 3 décembre 2024 à 19h
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Décisions du Maire :

- **N° LU 289-06-2024** – Convention fixant les modalités administratives et financières entre la Commune de Champcueil et la Commune de Nainville-Les-Roches pour l'accueil des enfants à l'école maternelle.

Délibérations :

1. Extension du périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français : Classement de la Commune de Nainville-Les-Roches
2. Adhésion au groupement de commandes pour la production et livraison de repas pour les restaurants scolaires, les adultes et accueil de loisirs
3. Protection sociale complémentaire 2024-2029 convention de participation prévoyance et santé du CIG GC
4. Finances – Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025

Affaires diverses.

Le Maire
Frédéric MOURET

